

9 Mars 2019

Édition 5, Numéro 3

# Nouvelles de Val-Joli



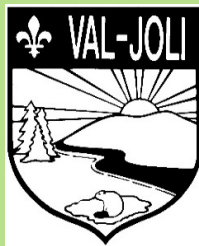
## Membres du conseil :

M. Rolland Camiré, maire  
Poste tél. # 22

Siège #1 : Sylvain Côté  
Siège #2 : Philippe Verly  
Siège #3 : Gilles Perron  
Siège #4 : Raymond Côté  
Siège #5 : Lise Larochelle  
Siège #6 : Josiane Perron

## Hôtel de Ville :

Nathalie Rousseau, DG P.26  
Marie-Ève Parr, Inspect.P.25  
Line D. Letendre, Sec. P.21  
Pier Lacasse, Voirie P.24



500, Route 249  
Val-Joli, Québec  
J1S 0E8

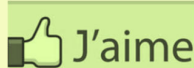
**TÉLÉPHONE :**  
(819) 845-7663

**TÉLÉCOPIEUR :**  
(819) 845-4399

## ADRESSES ÉLECTRONIQUES :

mairie@val-joli.ca  
direction@val-joli.ca  
secretariat@val-joli.ca  
urbanisme@val-joli.ca  
voirie@val-joli.ca  
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous à :  
[www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca)



Facebook  
Loisirs de Val-Joli

## MOT DU MAIRE

*Rolland Camiré*

Le printemps arrive à grand pas. Nous vous conseillons de vérifier votre ponceau pour qu'il ne soit pas obstrué, car il y a beaucoup de neige au sol présentement. Alors, une petite vérification peut vous éviter beaucoup d'ennuis à vous et à la municipalité.

L'implantation de la cueillette de matières compostables a permis de détourner du site d'enfouissement quelques 75 tonnes. Alors, cette année, nous irons en appel d'offres pour le renouvellement du contrat des ordures. Cela signifie que plus on récupère, moins dispendieux sera le contrat des ordures et mieux se portera l'environnement.

La rémunération des élus a été modifiée, car la partie allocation de dépenses n'était pas imposable et le devient à partir de 2019 au Fédéral. La rémunération de base du maire était de 7 277.04 \$ en 2018 et elle sera majorée à 8 777.04 \$. L'allocation de dépenses était de 3 638.52 \$ et elle sera de 4 388.52 \$. Un conseiller recevait 2 505.12 \$ et il sera réajusté à 3 005.16 \$ et son allocation de dépenses était de 1 252.56 \$ et elle sera de 1 502.64 \$.

## MOT DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE

Nous vous rappelons que le premier versement de taxes pour l'année 2019 venait à échéance le 8 mars 2019.

Un avis final sera transmis aux propriétaires qui n'ont pas encore acquittés la totalité des taxes **2018**. Après cet avis final, la procédure de recouvrement par huissier sera enclenchée.

Si vous connaissez un étudiant qui désire un emploi d'été pour la Municipalité de Val-Joli, vous pouvez prendre connaissance de l'offre d'emploi en page 2de ce document.

## RÉUNION DU CONSEIL DU 4 MARS 2019

### Résumé des principales décisions de la réunion du 4 mars dernier :

- La Municipalité a adopté le règlement 2019-01 relatif au traitement des élus municipaux.
- Suite à l'offre d'emploi pour combler le poste de secrétaire-trésorière adjointe, nous avons embauché Audrey Ostiguy.
- Le rapport des vérificateurs pour l'année 2018 a été déposé.
- La Municipalité appuie la demande de Bessette et Boudreau pour diminuer la vitesse sur une portion de la route 143 et l'ajout de signalisation de traverses piétonnières.
- La Municipalité a adopté le règlement 2019-02 modifiant le règlement de zonage.
- La demande de changement de zonage pour un projet de sablière sur la route 143 a été refusée, puisque le schéma d'aménagement de la MRC ne le permet pas dans le périmètre urbain.
- La Municipalité fera une demande auprès de l'Association forestière du sud du Québec pour des arbres dans le cadre de l'activité de Mai, mois de l'arbre et des forêts.
- Des dons et commandites ont été autorisés pour Les Jeux du Québec pour la participation d'Antoine Joseph en hockey, Exposition Agricole de Richmond, Club Les patins d'argent de Windsor, Comité de la Semaine de l'action bénévole.
- La Municipalité a fixé les tarifs d'inscription pour la saison de balle et a nommé François Lacombe et Valérie Demers à titre de responsables.

## EMPLOIS D'ÉTÉ ÉTUDIANTS 2018 – 2 JOURNALIERS 30 HRES/SEM.

La Municipalité de Val-Joli recherche deux étudiants pour faire partie de l'équipe durant la saison estivale. Les emplois consistent à épauler notre équipe de journaliers en place au niveau de la voirie et des parcs (entretien, tondage, nettoyage, peinture, réparations mineures, etc.) L'employé pourrait être appelé à effectuer d'autres tâches connexes pour la Municipalité.

**Conditions salariales :** 12,50 \$ l'heure, à raison de 30 heures/semaine

**Début de l'emploi :** Poste 1 : vers le 21 mai 2019 pour une période de 9 semaines  
Poste 2 : vers le 15 juin 2019 pour une période de 9 semaines



Le travail s'effectue généralement de jour, cependant, le candidat pourrait être appelé à effectuer certaines tâches en soirée à l'occasion.

Les candidats recherchés doivent être dynamiques, assidus au travail et ponctuels, en mesure de travailler seul ou en équipe et posséder un permis de conduire classe 5 valide.

Pour être admissible, le candidat devra avoir étudié à temps plein au cours de l'année précédente (programme secondaire, professionnel ou post secondaire) et être étudiant à temps plein au niveau postsecondaire dans l'année suivant l'emploi d'été. Il doit être de citoyenneté canadienne, résident permanent ou avoir le statut de réfugié.

Tu as le goût de travailler pour nous cet été, fais-nous parvenir ton curriculum vitae à l'adresse suivante d'ici le **14 avril 2019**.

Madame Nathalie Rousseau, directrice générale  
Municipalité de Val-Joli  
500, route 249, Val-Joli, Qc J1S 0E8  
Courriel : [direction@val-joli.ca](mailto:direction@val-joli.ca)



\*\*\* Seules les candidatures retenues pour entrevue seront contactées \*\*\* Merci à tous les intéressés.

## URBANISME



# Si vous envisagez des travaux de construction, rénovation, agrandissement, démolition, et autres projets du genre ce printemps, prévoyez communiquer avec l'inspectrice quelques semaines à l'avance pour votre demande de permis.

## VOIRIE - DÉNEIGEMENT



Il en est tombé de la neige cet hiver! Afin d'éviter que les camions de voirie n'accrochent ou ne brisent vos bacs en période de déneigement, vous ne devez pas les installer sur les abords de la route, mais bien dans l'emprise de votre cour.

De plus, il se peut que des boîtes à lettres soient endommagées par la neige propulsée par le déneigement. Nous en sommes vraiment désolés, mais nous n'acceptons aucune réclamation pour ce genre d'incidents. La boîte doit être fixée solidement à un poteau ou à une potence, et sa partie inférieure doit être située à 105 cm (42 po) au-dessus du sol.



Lors de votre déneigement, prenez garde de laisser des amoncellements de neige sur la chaussée. Ces amas peuvent entraîner des accidents et causer des blessures sérieuses aux automobilistes. Il faut agir intelligemment, afin d'éviter de malheureux incidents sur notre territoire !

## RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE

**Le monoxyde  
de carbone  
TUE!**

L'avertisseur de fumée ne détecte pas ce gaz et le monoxyde de carbone peut être présent sans présence de fumée. Le seul moyen de se protéger contre le monoxyde de carbone est l'installation d'avertisseur de monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone est invisible et inodore, donc impossible à détecter sans appareil de détection approprié. **Nous recommandons l'installation d'avertisseur de monoxyde de carbone** minimalement près des chambres à coucher, mais pour une protection optimale, vous devriez avoir un avertisseur de monoxyde de carbone **sur chaque étage**.

**Les appareils à surveiller :** Chaudière à bois, charbon, gaz, huile (fuel)  
Cuisinières à gaz, bois, charbon  
Groupe électrogène à gaz ou à fuel  
Tout moteur thermique mobile ou fixe

Chauffage mobile d'appoint  
Chauffe-eau et chauffe-bain  
Moteur de voiture  
Inserts de cheminée et poêle

Pour toutes questions ou pour avoir de la documentation à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec M. Vincent Léveillé à la prévention incendie au bureau 819-845-4678 au poste 2 ou par courriel [prevention@regieincendiewindsor.ca](mailto:prevention@regieincendiewindsor.ca)



## PAIEMENT DE TAXES

*Votre premier paiement de taxes municipales  
est dû le 8 mars prochain.*



S'il est difficile pour vous de payer en 4 versements, vous pouvez planifier vos versements autrement, en autrement, en autant que ceux-ci soient effectués avant les dates indiquées sur les coupons.

Par exemple, pour l'an prochain, vous pourriez même vous y prendre en avance en versant des montants égaux à partir de janvier pour étaler vos versements jusqu'en septembre (100 \$ par mois pendant 9 mois au lieu de 4 versements de 250 \$).

## APPEL À LA SÉCURITÉ

Plusieurs régions du Québec ont été touchées par d'importantes précipitations de neige. Nous avons vu des affaissements de toitures en février dernier dans la belle province. C'est pourquoi nous recommandons aux citoyens le **déneigement de leurs toitures**, les **sorties de secours** de leurs bâtiments, de leurs **balcons**, de leurs **remises**, des **garages**, etc.

Au cours de l'hiver, lorsque les périodes de redoux, de pluie et de neige s'entremêlent, ce mélange provoque une augmentation de la densité de la neige, qui devient ainsi encore plus lourde. Les propriétaires d'un bâtiment sont les premiers responsables de la sécurité du public qui fréquente leurs bâtiments, y travaille ou y accède.

### Faites appel à un spécialiste

Lorsque le déneigement s'avère nécessaire, il est important de confier cette tâche à des entreprises disposant de méthodes et d'équipements appropriés afin de ne pas endommager la membrane d'étanchéité du toit. Si un citoyen souhaite déneiger sa toiture lui-même, il est recommandé de le faire à partir du sol, en utilisant un grattoir à toiture muni d'un manche télescopique pour empêcher tout risque de chute.



### Soyez attentifs aux signes précurseurs

Dans la majorité des cas, des signes précurseurs d'un affaissement possible de la toiture se manifestent. Par exemple, des fissures peuvent apparaître sur les murs intérieurs ou des portes intérieures peuvent se coincer. Si de tels signes sont constatés, il faut déneiger la toiture, peu importe la quantité de neige présente.

Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, consultez la [section Citoyen](#) de notre site Web.

## PROJET AQUEDUC À VENIR

Concernant la construction du réseau d'aqueduc pour les citoyens de la route 249 et rang 10, sachez que le dossier est présentement à l'étude par le Ministère de l'Environnement. Nous vous tiendrons au courant de tous nouveaux développements dans ce dossier.



## LOISIRS

### PLAISIRS D'HIVER

Nous avons omis de remercier monsieur Guy De l'Étoile pour sa participation aux Plaisirs d'hiver de janvier dernier. Sa tire est toujours appréciée!



## INSCRIPTION À LA LIGUE DE BALLE-MOLLE AMICALE INTERMUNICIPALE

Pour les enfants de **5-12 ans et de 13-16 ans**

- Groupe 1 : 5 à 7 ans
- Groupe 2 : 8 à 9 ans
- Groupe 3 : 10 à 12 ans
- Groupe 4 : 13 à 16 ans



Les inscriptions se font en personne  
à l'Hôtel de ville de Val-Joli  
500, route 249, Val-Joli (porte arrière)

**JEUDI, le 11 avril 2019, de 18 h 30 à 21 h**

**SAMEDI, le 13 avril 2019, de 9 h à midi**

Paiement en chèque libellé au nom de la Municipalité de Val-Joli ou en argent

**COUT D'INSCRIPTION (INCLUANT UN CHANDAIL DONNÉ À L'ENFANT) avant le 13 avril 2019 :**

**1<sup>er</sup> ENFANT : 40 \$    2<sup>e</sup> ENFANT (D'UNE MEME FAMILLE) : 35 \$**  
**3<sup>e</sup> ENFANT ET SUIVANT (D'UNE MEME FAMILLE) : 30 \$**

**APRÈS LA PÉRIODE D'INSCRIPTION : LE TARIF SERA DE 50 \$/ ENFANT, SANS EXCEPTION.**

\* Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour la ligue de balle-molle intermunicipale (pour marquer, entraîner, arbitrer) pour notre saison 2019.



Le formulaire d'inscription est disponible à l'Hôtel de ville, sur notre site internet [www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca) et sur place lors des journées d'inscription.

Pour plus d'information, vous pouvez nous transmettre un courriel à l'adresse [loisirs@val-joli.ca](mailto:loisirs@val-joli.ca) ou communiquer avec nous à l'Hôtel de ville au 819-845-7663 poste 21 (les jeudis ou vendredis).

Passez le message à vos amis de Windsor !